



RAPPORT ANNUEL

École Le Petit-Bonheur 2019-2020

An 1 de réalisation du projet éducatif 2019-2022
Adopté par le conseil d'établissement le 24 novembre 2020



Respect - Engagement - Bienveillance

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE LE PETIT-BONHEUR

L'école Le Petit-Bonheur offre un service d'enseignement à environ 266 enfants du préscolaire à la sixième année. L'équipe de l'école, composée d'un peu moins de 50 employés, est impliquée et axée sur le développement professionnel. Elle a su développer une approche collaborative, basée sur l'entraide et le partage d'expériences et de connaissances. Le personnel est persuadé que les valeurs de respect, d'engagement et de bienveillance sont les assises qui guident les membres de la communauté éducative dans leurs actions pour développer le plein potentiel de chaque élève.

L'école, incluant le service de garde Les Dauphins et le service aux dineurs, offre un milieu de vie où l'élève apprend à devenir compétent socialement. Les règles de conduite sont indispensables pour permettre à l'élève de se sentir en sécurité et de développer une conscience morale et sociale nécessaire pour vivre en société. Les règles énoncées dans le code de vie s'associent à des gestes et à des paroles que nous voulons voir et entendre afin que tous les élèves de l'école Le Petit-Bonheur évoluent dans un environnement sain et sécuritaire, le tout, dans un climat où règnent le calme, l'harmonie et le bien-être.

Les comportements attendus des enfants sont enseignés explicitement afin de permettre à chacun de les apprendre, de les maîtriser et de les mettre en application. Tous les intervenants du milieu contribuent et soutiennent les élèves dans le développement des bons comportements par des interventions éducatives.

Nous sommes persuadés que nos valeurs de RESPECT, d'ENGAGEMENT et de BIENVEILLANCE sont les assises qui guident les membres de la communauté éducative dans leurs actions pour développer le plein potentiel de chaque élève.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous rendre sur le site de l'école pour consulter le projet éducatif en son entier.

[http:// ca.lepetitbonheur.csp.qc./files/2010/04/PROJET-%C3%89DUCATIF-Petit-Bonheur-VF-novembre-2019.pdf](http://ca.lepetitbonheur.csp.qc./files/2010/04/PROJET-%C3%89DUCATIF-Petit-Bonheur-VF-novembre-2019.pdf)

RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

NOTRE MISSION :	Dans le respect du principe de l'égalité des chances, instruire, socialiser et qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
NOTRE VISION :	Nous sommes une équipe-école engagée où tous apprennent et s'épanouissent dans la bienveillance et le respect.
NOS VALEURS :	ENGAGEMENT en faisant preuve de cohérence et de tolérance au sein de l'équipe-école en contribuant aux décisions communes RESPECT en sachant qu'en prenant son droit de parole que ses idées et ses initiatives seront accueillies avec ouverture d'esprit BIENVEILLANCE en participant au bien-être de l'équipe et en faisant preuve de compréhension et d'indulgence.

RÉSUMÉ GLOBAL

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle ¹	Évaluation	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
Orientation 1 Appuyer l'élève dans le développement de son plein potentiel en français (compétence lecture)	Objectif 1 D'ici 2022, diminuer à 4% l'écart du taux de réussite de l'école comparativement à celui du Centre de services scolaire à l'épreuve ministérielle en lecture de 4e et de 6e année.	Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture de juin 2020, 2021 et 2022 (en 4e et en 6e).	En 2017- 2018 4e année : - 8, 4% 6e année : - 8, 6 %	Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, aucune prise de données en juin 2020 pour être en mesure de comparer les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).			Nous n'apportons aucune modification au plan d'action pour l'année 2020-2021. L'élaboration d'une planification à rebours de la compétence lire a été réalisée à l'hiver 2020 Pour soutenir les enseignants dans la planification de l'enseignement, dans l'élaboration des activités en lecture et dans l'évaluation, nous souhaitons faire appel aux services du bibliothécaire du CSSP.

Orientation 2 Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire	Objectif 2 D'ici juin 2022, augmenter au moins de 15 % le sentiment de sécurité des élèves dans les corridors, dans les toilettes et dans les vestiaires.	Sondage sur le sentiment de sécurité	Corridors 55.56 % Toilettes 45.10 % Vestiaires 44.44 %	Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).			Le sondage sur le sentiment de sécurité prévu en mars 2020 n'a pas pu être administré Nous n'apportons aucune modification au plan d'action pour l'année 2020-2021. Toutefois, puisque la matrice comportementale en lien avec les valeurs-écoles n'a pas été réalisée, cette action a été reportée en 20-21. Le sondage sur le sentiment de sécurité sera administré à deux moments dans l'année (novembre et mars)
Orientation nationale Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour	Objectif 3 D'ici juin 2022, maintenir les activités quotidiennes mises en place qui permettent de faire bouger tous nos élèves au moins 60 minutes par jour au primaire (300 minutes par semaine).	Compilation hebdomadaire des minutes actives	60 minutes par jour (300 minutes par semaine) d'activités physiques pour l'ensemble des élèves du primaire	Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).			La formation du sous-comité « corridor actif » a été réalisée. Son mandat a toutefois été réorienté vers le projet « Soyons droit ». L'élaboration et la mise à l'essai du projet ont été réalisées en 19-20. L'évaluation prévue en juin 2020 n'a pas pu être complétée en raison du confinement. En raison d'un budget bonifié par la mesure 15023 et des mesures sanitaires en vigueur, des modifications seront apportées au plan d'action.

Légende :  Action requise  À surveiller  En voie de réalisation

Tendance :  : Amélioration  : Aucune amélioration significative  : Régression

¹ Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).

Le code d'évaluation  « À surveiller » est utilisé.

BILAN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT- ÉCOLE LE PETIT-BONHEUR 2019-2020

En 2019-2020, le Conseil d'établissement (CÉ) de l'École Le Petit-Bonheur a été formé de 6 parents membres réguliers et 2 parents membres substitués, 4 enseignants et 1 orthopédagogue, 1 représentante du service de garde, ainsi que de la direction d'école.

Liste des membres du Conseil d'Établissement 2019-2020 :

Représentantes/parents :
Suzie Bang
Nadia Beauchemin (parent substitut)
Marie-Josée Brochu
Rachel Brodeur (substitut au comité de parents)
Nadia Gaucher (présidente)
Martine L'Heureux (parent substitut)
France Théberge
Bao Huong Trinh (représentante au Comité de parents)
Représentantes/enseignantes et spécialistes :
Sonia Avoine
Isabelle Despars
Nancy Gignac
Karine Guilmain
Sylvie Thibault
Représentante/service de garde :
Martine Lesage
Direction de l'École Le Petit-Bonheur :
Nancy Désautels

Le Conseil d'établissement a tenu 5 séances à l'école, ainsi que 2 séances virtuelles en raison du contexte de pandémie COVID-19. La formule d'approbation par courrier électronique a été également employée à l'occasion afin de se conformer à l'échéance de certains points à approuver. Comme l'année précédente, certains membres ont aussi travaillé en sous-comités en fonction des mandats octroyés par l'ensemble du CÉ.

Bilan des activités du Conseil d'Établissement 2019-2020 :

Les sujets d'envergure développés en cours d'année scolaire :

- Le CÉ a participé cette année à la mise en œuvre du « **Projet éducatif** » élaboré en 2018-2019. Les membres ont été consultés sur l'état d'avancement du plan d'action du Projet éducatif, tout au long de l'année scolaire. De plus, il y a eu la mise en place du **Projet « Soyons droit ! »** par le Comité « Vie et environnement scolaire » en lien avec l'objectif de bouger détaillé dans le Projet éducatif.

- Le CÉ a pris part à l'amorce de la refonte du code de vie, en misant sur des interventions éducatives auprès des élèves. On a annoncé un changement de philosophie en fonction des valeurs du projet éducatif de l'école. Le travail sera poursuivi l'an prochain pour déterminer les comportements attendus en lien avec les valeurs véhiculées.
- Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence a été bonifié avec la création de formulaires pour les parents, les élèves, et les intervenants de l'école afin de pouvoir signaler facilement une situation d'intimidation ou de violence. Il y a 2 versions qui ont été développées : une version intégrale et une version abrégée. Le tout sera présenté l'an prochain à l'ensemble des personnes concernées.

Les autres actions à caractère unique en fonction des mandats du CÉ :

- Révision et adoption des règles de régie interne du CÉ
- Choix des activités parascolaires pour l'année complète
- Adoption des activités éducatives complémentaires
- Création d'un conseil d'élèves par l'équipe-école et la direction
- Organisation d'une activité de financement : vente de sacs fraîcheur
- Participation à la campagne de Tirelires Leucan
- Participation au Salon du livre
- Approbation des nombreux projets et activités organisées pour les classes de l'école
- Adoption des mesures dédiées et protégées
- Adoption de la grille-matières de 2020-2021
- Adoption de la « Classique hivernale »
- Amorce de consultation sur la révision de la politique de tenue vestimentaire
- Semaine de la persévérance scolaire
- Semaine de la reconnaissance du personnel
- Reconduction du service de photographie scolaire
- Rédaction des « Critères de sélection d'une direction »
- Approbation des principes d'encadrement des frais chargés aux parents
- Approbation de la liste de fournitures et des effets scolaires pour 2020-2021
- Approbation des règles de régie interne SDG – 2020-2021
- Renouvellement du contrat traiteur 2020-2021

De plus, il est important de souligner que la participation de l'Organisme de Participation de Parents (OPP), avec l'aide d'un petit groupe de parents bénévoles, a assuré, encore cette année, la réussite des activités organisées par l'équipe-école.

L'implication de tous et chacun a permis de favoriser un sentiment de bien-être et de plaisir à l'École Le Petit-Bonheur, et ce, afin de susciter des occasions d'apprentissage favorables aux élèves.

Nadia Gaucher

Nadia Gaucher

Présidente du Conseil d'établissement de l'École Le Petit-Bonheur 2019-2020

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Comme prévu à l'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique, les résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ont été évalués par le conseil d'établissement.

Tout d'abord, soulignons qu'au cours de l'année 2019-2020, l'équipe-école a entrepris une refonte majeure de son plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Celui-ci reflète davantage les valeurs et les pratiques véhiculées dans le milieu. Le document a également été bonifié avec la création de formulaires pour les parents, les élèves, et les intervenants de l'école afin d'être en mesure de signaler facilement une situation d'intimidation ou de violence. Deux versions ont été développées : une version intégrale et une version abrégée. En juin dernier, le conseil d'établissement a adopté cette nouvelle version de notre plan de lutte.

Ensuite, il importe de préciser que toutes les actions prévues en lien avec l'objectif de l'orientation « Être un milieu sain et sécuritaire » demeurent en cohérence avec notre plan de lutte. Nous poursuivons également nos enseignements auprès de toute la communauté éducative (parents, élèves, membres du personnel) quant à l'utilisation du terme « intimidation ». L'objectif n'est pas de banaliser les mauvais comportements, mais bien de comprendre le caractère répétitif et l'inégalité des pouvoirs dans une situation d'intimidation. Plusieurs interventions ont été réalisées par l'ensemble du personnel afin de contrer les comportements inadéquats (violence verbale et physique, manque de respect). Les parents ont été associés à cette démarche. Toutes les dénonciations réalisées par les élèves et les parents ont été traitées. Aucun rapport sommaire n'a été produit à la direction générale.

Pour prendre connaissance de l'entièreté du plan de lutte de l'école Le Petit-Bonheur, vous êtes invités à cliquer sur le lien suivante : <http://lepetitbonheur.csp.qc.ca/files/2010/04/Plan-de-lutte-Petit-Bonheur-2020-2021-version-int%C3%A9grale.pdf>